

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 14 mai 2024**

Nombre de conseillers		
Effectifs	Présents	Pouvoir(s)
<b>29</b>	<b>23</b>	<b>6</b>

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Abstention : 0
Pour : 28
Contre : 0

Le 14 mai 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 07 mai 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 07 mai 2024.

Le quorum étant atteint (15 membres) avec 23 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			LE BLEIZ-CHATELAIN	CORINNE		X	JEAN MICHEL LEJEUNE
BETOUS	MARYSE	X			DELAHAYE	CHRISTOPHE	X		
QUESNEL	VICTOR	X			EVE	THIERRY	X		
PACHECO	VICTORIA		X	MARYSE BETOUS	COUSIN	SEVERINE	X		
LEJEUNE	JEAN-MICHEL	X			HAREL	NICOLAS	X		
FISSET	VALERIE	X			DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY	X			PARA	DOMINIQUE	X		
JOUTEL	MARIE-THERESE	X			COMTE	ELENA	X		
PEUDEVIN	JEAN-CHARLES		X	THIERRY LARIDON	DUPERRON	ERIC			
RIOULT	BERTRAND		X	FRANCIS DEHAYS	MALLET	PASCAL	X		
DEHAYS	FRANCIS	X			CARABY	MARTINE	X		
REBOUL	CATHERINE	X			VALEUX-VAN-HOVE	NATHALIE	X		
DELATTRE	MARIE-CHRISTINE	X			CHOLLOIS	HERVE			
PETIT	OLIVIER		X	SEVERINE COUSIN	FOUCHER	XAVIER	X		
LOUVET	ISABELLE	X							

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

**DCM 2024-28**  
**RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES**  
**EXERCICE 2024 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION ICS VAL**  
**THIERRY**

Le Quorum constaté,  
**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que dans le cadre du recensement des indices de cavités souterraines, la Métropole Rouen Normandie avait rajouté 10 nouveaux indices de cavités souterraines sur le lotissement du VAL THIERRY ;

**Considérant** qu'en 2022, les propriétaires concernés se sont constitués en association « Association ICS VAL THIERRY » auprès de la préfecture de la Seine-Maritime afin de mutualiser les démarches et les coûts attenants ;

**Considérant** que le budget se stabilise à 70 k€ en 2024 et les recettes se portent à 41 k€ au titre des subventions (Département de la Seine-Maritime et de la Métropole Rouen Normandie) avec un reste à charges des propriétaires (59 propriétaires) de plus de 28 k€ ;

**Considérant** que l'association a sollicité la Commune au titre d'une subvention exceptionnelle en soutien à leur budget.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire ;

Après en avoir délibéré ;

M. Victor QUESNEL, Adjoint aux Finances s'étant retiré du vote.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de 5 000€ à l'association ICS VAL THIERRY.**



Pour copie conforme au registre  
Le 15 MAI 2024

Le Maire,  
**Bruno GUILBERT**